

POLE d'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS GRAYLOIS

Comité syndical n°7

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
du 3 février 2022 – 18h30**

CC Val de Gray – Salle du Conseil

ORDRE DU JOUR

■ **Approbation du compte-rendu du comité syndical du 9 décembre 2021**

■ **Contractualisations**

- Contrat Local de Santé : proposition d'engagement du PETR dans un CLS de deuxième génération.
- Logements Pour Tous : proposition de reconduction du dispositif sur la période 2022-2024,
- PSE : versement des aides aux agriculteurs,
- Programme ACoTE : proposition de convention avec la CC du Val Marnaysien,
- RGPD : proposition de renouvellement de la convention avec le CDG54,
- CRTE : état d'avancement,
- Contrat de Territoire avec la Région BFC : réflexion sur le choix des axes d'intervention régionale pour l'élaboration du futur contrat.

■ **SCoT Graylois**

- Etat d'avancement de la démarche.

■ **Questions et informations diverses**

L'an deux mille vingt-deux, le 3 février à 18h30, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Graylois s'est réuni à la communauté de communes Val de Gray, dans la salle du Conseil, après convocation légale adressée aux membres le 27 janvier 2022.

■ **Délégués titulaires présents :**

Représentants la CC Val de Gray : ABBEY Serge, BLINETTE Alain, CHEMINOT Didier, CHENEVIER Jocelyn, DAGUET Nadine, HENNING Frederick, TODESCHINI Agnès.

Représentants la CC des 4 Rivières : BERTHET Alain, COLINET Patrice, DEGRENAND Bruno, DOUSSOT Dimitri, NOLY Jean, PATE Pierre, VILLENEUVE Régis.

Représentants la CC des Monts-de-Gy : CLEMENT Christelle, KOPEC Freddy, MILESI Nicole, RENEVIER Michel.

Titulaires porteurs d'un pouvoir : /

Titulaires absents non représentés : CARTERET Jean-Paul, CHAUSSE Jean-Pierre, DEMANGEON Claude, GAUTHIER Claudie, GHILES Philippe, PAQUIS Martine, SAVIN Thierry.

■ **Délégués suppléants présents :**

Représentants la CC Val de Gray : DUREUX Christophe, GUINET Chantal.

Représentants la CC des 4 Rivières : DEMARCHE Dylan.

Représentants la CC des Monts-de-Gy : /

■ **Autres présents :**

DESCHAMPS Stephanie, MAIRE Laurence (équipe technique du PETR).

Didier CHEMINOT, président du PETR, après avoir accueilli les délégués présents et constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance.

Il procède ensuite à la nomination d'un secrétaire de séance, en la personne de Dimitri DOUSSOT, désigné à l'unanimité.

1-Approbation du compte-rendu du comité syndical du 09/12/2021

Le président annonce aux délégués qu'ils ont reçu avec la convocation à la présente réunion, le compte-rendu de la séance du comité syndical du 9 décembre dernier.
Il demande s'il y a des remarques ou des questions sur ce document.

Nadine DAGUET fait remarquer une erreur de nom dans la liste des présents. Chantal GUINET l'a en effet remplacée pour cette séance et non Claudie GAUTHIER comme indiqué dans le document.

Sans autre observation émise, il propose de valider le compte-rendu, en incluant la correction demandée.

→ Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical présents adoptent, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 9 décembre 2021.

Information post -réunion : après vérification, l'erreur n'apparaît que dans le compte-rendu. Les délibérations prises lors de la séance font bien mention du remplacement de Nadine DAGUET par Chantal GUINET.

2-Contractualisations

■ Contrat Local de Santé : proposition d'engagement du PETR dans un CLS de deuxième génération.

Le président, Didier CHEMINOT, évoque les derniers échanges qu'il a eu avec Mme Tisserand, déléguée départementale de l'ARS. Il propose que dans la continuité du travail engagé sur la période 2017-2021, le PETR du Pays Graylois s'engage en faveur d'un Contrat Local de Santé 2^{ème} génération, sur la période 2022-2027.

Il précise que malgré le départ d'Amélie RAMAGET, il est primordial de bien prendre le temps de réfléchir à un contrat correspondant et émanant du territoire. Il souligne également qu'un travail préparatoire a déjà été engagé courant 2021 entre cette dernière et l'ARS.

Cet engagement se traduira par le recrutement en 2022 d'un chargé de mission dédié à l'élaboration, à l'animation et au suivi du dispositif. Le financement du poste sera éligible à des cofinancements de l'ARS et de la Région BFC, dont la répartition sera fixée en fonction des missions confiées à l'agent recruté.

Il soumet ensuite la proposition de délibération au comité syndical.

→ Cet exposé entendu, le comité syndical, à l'unanimité :

- **approuve l'engagement du PETR dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé de 2^{ème} génération, à l'échelle du Pays Graylois,**
- **approuve le recrutement d'un chargé de mission pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CLS,**
- **décide d'inscrire annuellement les crédits nécessaires au budget,**
- **charge le président (ou son représentant) de l'exécution de cette décision et l'autorise à signer les documents nécessaires à l'engagement de l'action.**

■ Logements Pour Tous : proposition de reconduction du dispositif sur la période 2022-2024

Le président, Didier CHEMINOT, rappelle que le PETR et ses trois intercommunalités membres adhèrent au dispositif « Logements pour Tous » depuis 2012. La convention 2018-2021 qui lie le Pays Graylois, les trois EPCI et SOLiHA Haute-Saône a pris fin le 30 septembre 2021.

Les EPCI s'étant déjà prononcés favorablement pour la poursuite du dispositif, il est proposé au comité syndical de se prononcer à son tour pour une période ferme de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2024.

Bien que la CCVG a déjà délibéré favorablement, Alain BLINETTE évoque un questionnaire de satisfaction envoyé par SOLiHA fin janvier, et relatif aux missions en cours avec les collectivités. Il explique que pour la première fois, la réponse de la CCVG n'a pas été élogieuse et qu'il est reproché à SOLiHA :

- son manque de réactivité face aux demandes des usagers,
- ses délais d'instructions trop longs,

- des erreurs régulières dans le contenu des dossiers.

Nicole MILESI souligne un problème identique à l'échelle des Monts-de-Gy.

Le président, Didier CHEMINOT questionne Laurence MAIRE sur son ressenti au niveau du PETR.

Cette dernière indique que le Pays, en tant que coordonnateur du dispositif « Logements Pour Tous », n'est pas en relation directe avec les usagers. Le traitement des dossiers passe directement entre SOLiHA et les services administratifs et financiers des EPCI. Elle souligne que lors des deux dernières commissions de travail, aucun dysfonctionnement de ce type n'a été rapporté.

Michel RENEVIER et Alain BERTHET souhaitent une implication plus forte des élus, à la fois en tant que relais d'information sur des dispositifs de ce type, et dans le suivi du traitement des dossiers déposés.

Didier CHEMINOT propose de rédiger un courrier à SOLiHA pour attirer leur attention sur le problème, qui pourrait être suivi, si besoin, d'un appel téléphonique.

Alain BLINETTE informe le PETR qu'il lui fera passer une copie du questionnaire renvoyé à SOLiHA pour appuyer ses propos.

Les trois EPCI ayant déjà délibéré en faveur de la poursuite du dispositif, et ne souhaitant pas revenir sur leur vote, le président du PETR soumet la même proposition de reconduction au comité syndical.

→ ***Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :***

- ***décide de reconduire la participation du PETR du Pays Graylois, en faveur du dispositif « Logements Pour Tous », avec SOLiHA et les communautés de communes Val de Gray, des 4 Rivières et des Monts-de-Gy, pour la période 2022-2024,***
- ***autorise le président (ou son représentant) à signer la convention telle que présentée, et tout autre document relatif à cette décision.***

■ **Paiements pour Services Environnementaux (PSE) : versement des aides aux agriculteurs**

Le président, Didier CHEMINOT, annonce que l'enveloppe PSE attribuée pour les agriculteurs, par la Commission des Aides de l'Agence de l'Eau en date du 16 décembre 2021, est confirmée et s'élève à 6 219 090 € pour l'ensemble du Pays Graylois, sur la période 2022-2026.

Le versement de cette aide est soumis aux conditions de la convention partenariale passée entre le PETR et l'AERMC.

De plus, chaque agriculteur engagé dans le dispositif PSE devra également avoir conventionné avec le PETR du Pays Graylois.

Pour que ces derniers puissent recevoir annuellement leur aide, le président soumet au vote du comité syndical la répartition de l'enveloppe globale par exploitation. Les montants prévisionnels attribués varient de 10.012,21 euros à 270.548,24 euros.

Michel RENEVIER et Serge ABBEY s'interrogent sur le suivi qui va demander une charge de travail conséquente.

Didier CHEMINOT précise que cette tâche résultera d'un travail conjoint, entre la Chambre d'Agriculture qui suivra les travaux entrepris par les exploitations pour répondre au cahier des charges du dispositif, et le PETR qui en assurera la gestion financière. Il souhaite organiser des

visites sur le terrain avec les élus pour voir comment les agriculteurs mettent en place les actions prévues. Il se dit très optimiste sur ce programme et souligne que les agriculteurs avec lesquels il a eu l'occasion d'échanger n'imaginent pas de « retour en arrière après l'expérimentation ».

→ **Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :**

- **approuve la répartition de l'enveloppe globale par exploitation, telle que proposée, dans le cadre de la démarche PSE,**
- **décide d'inscrire annuellement les crédits nécessaires au budget du PETR,**
- **autorise le président du PETR (ou son représentant) à signer tout document ou convention relatif à cette décision.**

■ Programme ACoTE : proposition de convention avec la CC du Val Marnaysien

Le président, Didier CHEMINOT, rappelle que le Pays Graylois est engagé depuis fin 2020 dans une expérimentation de ligne de covoiturage en milieu rural, dans le cadre du programme CEE ACoTE, en partenariat avec l'entreprise « La Roue Verte ».

L'étude menée en 2021 a permis d'identifier une ligne reliant Gray à Besançon, via Marnay, avec deux arrêts à Besançon : le parking-relais des Hauts du Chazal et le parking Battant.

Le projet traversant la communauté de communes du Val Marnaysien (CCVM), le PETR a approché l'EPCI pour participer à la deuxième phase de l'expérimentation, à savoir l'ouverture en mode « test » de la ligne pour quelques mois en 2022.

Un premier bilan de la fréquentation et du modèle économique sera effectué trois mois après le début de l'expérimentation afin de décider des suites à donner. Le PETR sera alors libre d'arrêter ou de poursuivre l'opération.

Le PETR a ainsi proposé à la CCVM une convention de partenariat pour lui permettre de participer pleinement au projet. Cette dernière, jointe en annexe, fixe les rôles et les participations de chacun.

L'expérimentation étant financée majoritairement par des Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) sur 2022, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES			RECETTES		
	€ HT	€ TTC		€ HT	€ TTC
Coût ligne totale	85.487	102.560	CEE ACoTE	80.933	97.120
<i>dont arrêt Haut-du-Chazal</i>	<i>42.733</i>	<i>51.280</i>	Recettes utilisateurs	2.333	2.800
<i>dont arrêt Battant</i>	<i>42.733</i>	<i>51.280</i>	Reste à charge collectivité	2.200	2.640
TOTAL	85.487	102.560	TOTAL	85.487	102.560

La convention stipule que la participation de la CCVM s'élèvera au maximum à hauteur de 50% (soit 1 100 € HT / 1 320 € TTC), sachant que le montant pourra être revu à la baisse en cas de participation d'éventuels autres co-financeurs.

La CCVM réunie en conseil communautaire le 31 janvier 2022 a validé sa participation à l'expérimentation (31 votes pour, 7 votes contres et 9 absentions), bien que l'idée de la concurrence avec la ligne de cars existante Mobigo a posé question à certains élus communautaires.

Le président présente à son tour le projet de convention et le soumet au vote au comité syndical.

Christophe DUREUX estime que cette expérimentation a du sens et espère qu'elle sera un succès, afin de pouvoir faire bénéficier au territoire d'un service alternatif à l'actuelle offre de transports en commun.

→ ***Cet exposé entendu et près en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :***

- ***approuve le projet de convention présenté,***
- ***autorise le président (ou son représentant) à signer la convention avec la communauté de communes du Val Marnaysien (CCVM),***
- ***précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022 du PETR.***
- ***valide le fait que le PETR, en tant que pilote du projet, prendra en charge la différence en cas de désistement de la CCVM ou d'un financement moindre que prévu.***

■ **RGPD : proposition de renouvellement de la convention avec le CDG54**

Le président, Didier CHEMINOT, rappelle que les Centres Départementaux de Gestion de la Fonction Publique Territoriale 70 et 54 proposent conjointement à leurs collectivités un service d'accompagnement dans la démarche de mise en conformité au Règlement Général de Protection des Données (RGPD).

Le PETR adhère déjà à ce service. Or, la convention tripartite qui formalisait ce partenariat est arrivée à échéance le 31 décembre 2021.

Le renouvellement de l'adhésion du PETR à la mission RGPD sera soumis à l'approbation du comité syndical, afin que la nouvelle convention prenne le relais de la précédente, sans rupture de service, ni modification des conditions financières.

→ ***Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :***

- ***décide d'adhérer à la mission mutualisée d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles du PETR,***
- ***autorise le président (ou son représentant) à signer la convention relative à ladite mission et à prendre/signer tout document afférent à ladite mission,***
- ***décide de désigner auprès de la CNIL le CDG54, personne morale, comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD) du PETR.***

■ **CRTE : état d'avancement**

Le président, Didier CHEMINOT, salue le travail assidu du Pays et des EPCI mené fin 2021 pour tenir les délais imposés par l'Etat.

Il souligne que les 92 fiches-actions (= projets matures prêts à démarrer en 2022) présentées pour intégrer le CRTE, signé le 27 janvier en présence du Préfet de Haute-Saône, montrent une véritable vision d'avenir des élus, avec des projets parfois audacieux.

Il rappelle que, pour le territoire, cela représente un volume d'investissement prévisionnel d'un peu plus de 72 millions d'euros HT sur la période 2022-2026, et que les opérations programmées concernent essentiellement :

- les équipements et les services à la population (création, rénovation),
- la réduction de la facture énergétique et la sobriété foncière (rénovation énergétique de bâtiments ou de logements communaux),
- la préservation et la restauration de la qualité des eaux (travaux en lien avec l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement, les stations d'épuration...)

→ ***Le comité syndical prend note de ces informations.***

Information post-réunion concernant la suite de la contractualisation :

-A ce jour, les 92 fiches-actions présentées dans le CRTE sont en train d'être examinées par les services de la Préfecture afin que puissent être déterminés l'identification et la ventilation des ressources financières mobilisables (DETR, DSIL..),

-En mars prochain, des réunions bilatérales seront organisées afin de préparer la convention financière 2022

■ Contrat de Territoire avec la Région BFC : réflexion sur le choix des axes d'intervention régionale pour l'élaboration du futur contrat.

A la demande du président, Laurence MAIRE rappelle qu'en novembre 2021, les 35 territoires de projets de Bourgogne Franche-Comté (Pays/PETR/pôles métropolitains...) ont été conviés par M. Eric HOULLEY, vice-président en charge de la cohésion territoriale, à participer à une réunion de concertation organisée par la Région, afin de préparer la future contractualisation pour la période 2022-2028.

Ce dernier a présenté les futurs principes généraux de la contractualisation 2022-2028, à savoir :

- Des priorités régionales basées sur les 4 objectifs stratégiques du SRADDET :
 - ✓ La prise en compte de la transition énergétique et écologique,
 - ✓ Le renforcement des centralités,
 - ✓ La gestion économe de la ressource foncière,
 - ✓ Le développement de l'attractivité régionale.

- Une continuité de travail avec les 35 territoires de projets en Bourgogne Franche-Comté,

- Des contrats de 7 ans, construits sur la base du SRADDET et du projet de territoire du territoire signataire,

- Deux phases dans cette période de 7 ans :
 - ✓ 1^{ère} période 2022-2026 : enveloppe initiale affectée à répartir et à programmer,
 - ✓ 2027-2028 : clause de revoyure avec une enveloppe complémentaire possible si tous les crédits initiaux ont été utilisés,

- 2 axes d'intervention régionale à inclure obligatoirement dans le contrat et 3 optionnels (voir tableau ci-dessous),

- L'application d'écoconditions en matière de bâtiments (continuité avec contrat précédent) et d'aménagement des espaces publics (nouveau),

- Le maintien d'un soutien financier à l'animation territoriale (études + ingénierie). Jusqu'à 3 ETP par territoire, sur des postes en lien avec les thématiques choisies et pour un minimum de 0,8 ETP dédié,

- Année 2022 : année de transition pour préparer le futur contrat avec maintien des règlements d'intervention actuels,

- Calendrier d'élaboration du futur contrat :
 - ✓ Délibération-cadre de la politique régionale présentée en assemblée plénière régionale le 28/01/2022
 - ✓ Phase de travail et de négociation avec les territoires de projets entre février et juin 2022,
 - ✓ 2^{ème} semestre 2022 : vote et signature des contrats.

Axes d'intervention régionale	Thématiques concernées	Statut	Ventilation financière
Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance et actions de biodiversité - Urbanisme durable: requalification qualitative de l'espace public, mutations des espaces dégradés... - Alimentation de proximité 	Axe obligatoire	<i>Au moins 30% de l'enveloppe</i>
Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population	<ul style="list-style-type: none"> - Services à la population, accompagnement de nouveaux services - Economie de proximité 	Axe obligatoire	<i>50% de l'enveloppe maximum</i>
Faciliter l'accès à la santé pour tous	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien à l'environnement en santé en proximité en lien avec l'offre de soins de 1^{er} recours - Actions en lien avec la santé-environnement - Actions en lien feuille de route régionale 	<i>Axe optionnel</i>	<i>Choix du territoire</i>
Favoriser les mobilités actives du quotidien	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien aux équipements/infrastructures - Soutien à l'acquisition de matériels 	<i>Axe optionnel</i>	<i>Choix du territoire</i>
Axe proposé par le territoire de projet	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie thématique correspondant à une priorité locale - Possibilité de réaliser des expérimentations, de proposer des projets innovants... 	<i>Axe optionnel</i>	<i>Choix du territoire</i>

Laurence MAIRE indique que l'assemblée plénière régionale vient d'adopter les principes de la politique régionale, entraînant de fait le démarrage de la phase de négociation avec les services régionaux et les territoires de projets.

Didier CHEMINOT explique que le Pays doit d'ores et déjà commencer à travailler sur les axes dans lesquels le PETR souhaite s'inscrire, tout en demeurant cohérent avec le projet de territoire défini dans le CRTE, avec la future candidature Leader, et les missions confiées à l'ingénierie du Pays.

Aucune validation n'étant requise pour la séance, il invite néanmoins les membres du comité syndical à lui suggérer des idées pour alimenter la réflexion et le choix des axes,

Concernant l'axe « faciliter l'accès à la santé pour tous », Alain BLINETTE a du mal à interpréter le premier item du tableau « soutien à l'environnement en santé de proximité, en lien avec l'offre de soins de 1^{er} recours ».

Laurence MAIRE va demander des précisions sur ce point auprès des services régionaux qui ont rédigé le tableau.

Jocelyn CHENEVIER demande s'il y a une bonification des aides si le Pays prend plus d'axes optionnels.

Laurence MAIRE lui répond par la négative.

Dimitri DOUSSOT, Bruno DEGRENAND et Nicole MILESI évoquent la décision du comité syndical d'engager le PETR dans un second CLS. Il leur semblerait donc logique que l'axe « santé » soit choisi.

Alain BLINETTE approuve et ajouterait aussi l'axe mobilité.

Didier CHEMINOT note que l'alimentation de proximité est intégrée dans les axes obligatoires. Il fait le lien entre Projet Alimentaire Territorial et tourisme alimentaire, qui ont déjà été évoqués en commission de travail au PETR.

Nadine DAGUET fait remarquer que les deux axes obligatoires semblent déjà prendre en compte de nombreuses thématiques et pourraient se suffire à eux-mêmes, sans axes optionnels ajoutés.

→ Le PETR prend note des premières remarques émises. Le sujet sera à nouveau proposé lors d'un prochain comité syndical pour approfondir la réflexion.

3-SCoT Graylois

■ Etat d'avancement de la démarche

Christelle CLEMENT fait état :

- des remarques du contrôle de légalité sur le SCoT depuis que les pièces lui ont été transmises le 17 décembre dernier (*voir présentation Powerpoint en annexe*),
- des réponses apportées par le PETR aux services de l'Etat sur ces remarques,
- de la suite de la démarche SCoT.

Elle rappelle enfin la « conférence des SCoT » créé par la loi Climat et résilience. Cette dernière se tiendra le 9 février prochain à Dijon et rassemblera tous les SCoT de Bourgogne Franche-Comté.

Ces derniers ont travaillé en amont afin de faire des propositions à la Région sur les indicateurs qui seront utilisés dans le cadre de son objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et de sa déclinaison territoriale.

Un compte-rendu des discussions sera effectué lors du prochain comité syndical.

→ Le comité syndical prend note de ces informations.

4-Informations et questions diverses

Néant.

Le président demande à l'assemblée s'il y a d'autres questions qu'elle désire aborder au cours de ce comité syndical. Tous les points ayant été abordés, le président remercie les participants et clôt la séance à 20h00.